



VOUS ÊTES RÉSIDENT ET SOUHAITEZ PRENDRE UN ABONNEMENT

Abonnement 2026 valable du 1er avril au 31 octobre sur les zones 2 et 3

Tarif : 40€ pour 1 plaque d'immatriculation

Zone 1 : paiement uniquement à l'horodateur

1

EST CONSIDÉRÉ COMME RÉSIDENT DANS LA COMMUNE

- Les résidents permanents ;
- Les personnes possédant une résidence secondaire ;
- Les employés saisonniers et permanents ;
- Les commerçants travaillant dans la commune.

2

OÙ ACHETER MON ABONNEMENT ?

Au poste de Police Municipale à partir du 16 mars 2026 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sur présentation des pièces justificatives. Moyens de paiement : CB ou espèces uniquement.

4

LES VÉHICULES EXEMPTÉS DE PAIEMENT DANS LES ZONES 1, 2, 3, SONT CEUX :

- Des personnes à mobilité réduite munis de la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées sauf parkings fermés ;
- Des services de secours et d'urgence ;
- Des services communaux et intercommunaux dans le cadre de leurs fonctions.

3

DOCUMENTS À FOURNIR

Se présenter avec les photocopies

- Justificatif de domicile (facture d'eau ou électricité) ;
- Attestation employeur pour les saisonniers ;
- Carte grise du véhicule libellé au même nom et prénom que le justificatif de domicile.



VOUS SÉJOURNEZ À BANYULS ET SOUHAITEZ PRENDRE UN ABONNEMENT

Abonnement 2026 valable pour 1 plaque d'immatriculation.

Abonnement valable uniquement sur les parkings de la Gare et Plage Centrale.

1

OÙ ACHETER MON ABONNEMENT ?

Présentez-vous à l'entrée du parking de la gare, prenez votre ticket, stationnez votre véhicule puis présentez votre ticket vacancier le jour même à la caisse 1, située après l'entrée du parking.

En cas de problème contacter la Police Municipale au 04 68 88 78 15 du lundi au dimanche de 9h à 17h.

2

TARIFS ABONNEMENTS

Vacanciers - 7 jours.....	50,00 €
Vacanciers - 14 jours.....	80,00 €
Vacanciers - 21 jours.....	100,00 €
Vacanciers - 28 jours.....	120,00 €



Zone 1 : Av. Général de Gaulle (de l'av. de la République jusqu'au n°66), Av. Koenig (bas, milieu et haut des arcades), Av. de la République, Av. du Fontaule, Av. Pierre Fabre, Allées Maillol.

Zone 2 : Av. Général de Gaulle (du n°68 jusqu'au pont du Puig del Mas), Rue Lacaze Lacaze-Duthiers (à hauteur du parking Miramar), Parking Miramar, Av. du Général Koenig (du haut des arcades jusqu'au rond-point Bigeart), av. Alain Gerbault (quartier des Elmes), Place Bassères, les parkings publics place du Marché, gare SNCF, Plage Centrale, parking dit "du Pin" situé entre l'av. Joliot Curie et Carrer Espolla-Rabos.

Zone 3 : parking plage des Elmes et parking plage du Sana.